



Séminaire

Le statut de l'élu local

des perspectives de réforme à la réalité des territoires

6 décembre 2024 - 8h30 à 12h30

Amphithéâtre de la Présidence



Conception : Communication collège SSH - UPPA - Novembre 2024

Informations

Claude FOURNIER

Gestionnaire administrative IE2IA
Bâtiment DEG
Avenue du Doyen Poplawski
64016 Pau Cedex

+33 (0)5 59 40 80 43

claude.fournier@univ-pau.fr

Direction scientifique

Damien CONNIL

Chargé de recherche CNRS - UMR DICE-IE2IA

Maylis DOUENCE

Maître de conférences en droit public - UMR TREE

ADM64

Pour l'ADM64, inscription sur l'espace adhérent ou à contact@adm-64.fr

Contact ADM64 : Céline FONTANEAU, 05 47 05 30 62

IE2IA

Institut d'Études Ibériques
et Ibérico-Américaines



UMR 6031
TREE



Présentation

Le 21 mars 2024, le Président de la République a promulgué la loi renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus. Le 8 mars, le Sénat avait adopté à l'unanimité une proposition de loi portant création d'un statut de l' élu local. Celle-ci est aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée nationale, ce qui montre bien que les pouvoirs publics se saisissent désormais du sujet.

En effet, avec plus de 510 000 élus locaux sur le territoire, les droits et les devoirs, la protection et la responsabilité, la déontologie et les engagements de l' élu sont au cœur de la vie démocratique. La question du statut des élus locaux est devenue un enjeu démocratique majeur. Il en va de la confiance des citoyens comme de l'engagement des élus, des conditions du débat démocratique comme de la capacité d'action des collectivités.

Dans cette perspective, afin de contribuer au débat, le séminaire fait appel à l'expérience des élus et à l'expertise des spécialistes de la démocratie locale, du droit des collectivités et de la vie politique et institutionnelle.

Portée par l'accord-cadre qui lie l'UPPA et la Maison des Communes (Association des maires, Centre de gestion, Agence publique de gestion locale), ce séminaire est organisé autour de temps d'échanges qui permettront, tout à la fois, d'identifier les enjeux et les ressorts d'un tel statut de l' élu, d'analyser les besoins et les attentes et de participer aux perspectives et propositions de réforme.

Programme

- **8h30** *Accueil des participants*
- **9h00** **Propos d'ouverture**
Laurent BORDES, Président - Université de Pau et des Pays de l'Adour
Présentation des travaux
Damien CONNIL, Chargé de Recherche CNRS - UPPA
Maylis DOUENCE, Maître de conférences HDR en Droit public - UPPA
- **9h30** **Le statut de l' élu, un enjeu juridique**
Florence CROUZATIER-DURAND, Professeur de Droit public - Université de Nice
Virginie DONIER, Professeur de Droit public - Université de Toulon
- **10h00** **Le statut de l' élu, un enjeu démocratique**
Éric KERROUCHE, Sénateur des Landes, Vice-Président de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, Directeur de recherche - CNRS
- **10h30** *Pause*
- **11h00** Quels enjeux pour quels élus ? / Table-ronde
La protection et la responsabilité des élus
La déontologie et les obligations des élus
Les conditions financières d'exercice du mandat
Alain SANZ, Maire de Rébénacq, Président Association des Maires des Pyrénées Atlantiques
Maïder BEHOTEGUY, Maire de Bardos - Conseillère départementale 64
Florent LACARRÈRE, Maire de Labatmale, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine
Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences HDR en Droit public, UPPA, Référente déontologue ADM64/CDG64
Rodolphe JARRY, Procureur de la République, Pau
Lola NEUMAIER, Tribunal administratif, Pau
Frédéric EON, Régions de France
- **12h00** **Clôture**
Françoise GATEL, Ministre déléguée auprès de la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, Chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat
- **12h30** *Fin des travaux*